

ED GESTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 926.000 Euros
Siège social : 9, cours Vergniaud – 87000 LIMOGES
482 203 924 RCS LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 5 MAI 2026

L'an 2026, le 5 mai, à 17 heures 30,

Monsieur Etienne DAUMAS, demeurant 9, cours Vergniaud – 87000 LIMOGES,

Associé unique de la société ED GESTION

A pris les décisions suivantes :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année.

Il décide de modifier en conséquence la date de clôture de l'exercice social en cours. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 16 mois et sera clos le 30 septembre 2026 au lieu du 31 mai 2026.

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 14 des statuts qui devient ainsi rédigé :

« ARTICLE 14 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

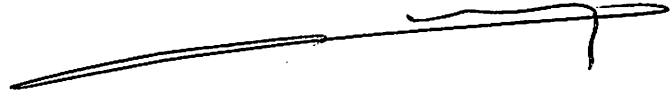
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, et en particulier à Maître Jean-Christophe CHASTAGNIER – 45, Rue Turgot – 87000 LIMOGES.



De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Etienne DAUMAS
Associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small vertical tick at the end, followed by a small loop and a vertical line.